



# **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024**

## **LISTE DES DELIBÉRATIONS**

## MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes**

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, Mme IRIART, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**MOTION** : Devenir de la piste secondaire de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac – avis sur le rapport de l'IGEDD

**Monsieur le Maire expose :**

« Vu le rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), établi à la demande du ministre des Transports, pour présenter les enjeux des deux options de maintien ou de fermeture de la piste 11/29, dite piste secondaire, de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac,

Vu le courrier du 2 septembre 2024 par lequel M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a sollicité l'avis de la ville de Talence sur ce rapport,

Le Conseil municipal de Talence a pris connaissance du rapport de l'IGEDD et souhaite y apporter les commentaires suivants :

La synthèse du rapport indique, après analyse, que deux thématiques peuvent conduire à envisager un choix entre le maintien et la fermeture de la piste secondaire : les nuisances

sonores subies par les riverains et les mérites comparés des aménagements envisagés par l'aéroport pour l'une ou l'autre des hypothèses.

**Concernant les nuisances sonores subies par les riverains :**

Le rapport indique qu'environ 6 000 personnes sont exposées à un niveau sonore élevé lorsque la piste principale est utilisée et entre 12 et 18 000 lorsque la secondaire est utilisée. La fermeture de la piste secondaire exposerait, en moyenne annuelle, environ 355 personnes de plus sur l'axe de la piste principale. Il conclut néanmoins qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, il est impossible de quantifier précisément cet effet sur la santé.

Cela étant dit, le rapport pointe le fait que la Ville de Talence, densément peuplée, est située en dehors du zonage du plan d'exposition au bruit. De fait, ses habitants subissent les nuisances liées à l'exploitation de la piste secondaire sans pouvoir prétendre aux aides pour l'insonorisation des logements.

**En conclusion ce rapport n'est pas en mesure d'orienter la décision sur la base d'éléments techniques et scientifiques précis. Par ailleurs, il interroge clairement la compatibilité des hypothèses d'évolution du trafic vers des niveaux très importants avec l'acceptabilité des populations et la trajectoire bas carbone de la France.**

**Les mérites comparés des aménagements envisagés par l'aéroport pour l'une ou l'autre des hypothèses :**

Le rapport note que la suppression de la piste secondaire permet la réalisation d'aménagements « *moins onéreux, plus simples et plus rapides* ». Il poursuit en indiquant que « *Pour autant, le maintien de cette piste n'empêcherait pas le développement de l'aéroport jusqu'à des niveaux élevés de trafic* ». Ce faisant, le rapport écarte l'intérêt de la suppression de la piste secondaire en occultant par exemple les opportunités de désimperméabiliser d'importantes surfaces et de créer un parc photovoltaïque sur une partie du site. Le rapport semble considérer que ces avancées, par leur étendue limitée, ne permettent pas d'abonder dans un sens ou dans l'autre.

**Au contraire, le Conseil municipal de Talence estime que ces démarches doivent être encouragées, quel qu'en soit le périmètre.**

Dès lors, le Conseil municipal de Talence rappelle son souhait d'une fermeture de la piste secondaire. Il rappelle que si l'usage de la piste secondaire n'est pas majoritaire, il n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années, exposant plusieurs milliers d'habitants à des nuisances qu'ils ne pouvaient anticiper en s'installant à Talence et dont ils ne peuvent se prémunir faute d'être inclus dans le périmètre d'exposition au bruit.

Le Conseil municipal de Talence confirme le rôle essentiel de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac dans le rayonnement et l'attractivité touristique et économique de la Gironde. Pour autant, il affirme qu'il est essentiel de protéger les milliers de Talençaises et Talençais exposés aux nuisances de l'utilisation de la piste secondaire, dont les scénarios d'évolution du trafic font craindre une augmentation sensible.

Le Conseil municipal de Talence rappelle la forte mobilisation des habitants des Villes de Talence, Pessac et Martignas-sur-Jalle – communes impactées par l'utilisation de la piste secondaire – et leurs légitimes attentes en termes de cadre de vie.

Enfin, le Conseil municipal de Talence ne souhaite pas que les habitants des communes concernées par les deux pistes soient opportunément opposés les uns aux autres dans les études et communications institutionnelles produites sur le sujet. La puissance publique doit uniquement rechercher la limitation du nombre d'habitants touchés par les nuisances de l'aéroport, qu'il s'agisse de la piste secondaire ou des vols de nuit. »

ADOPTE PAR 30 VOIX POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

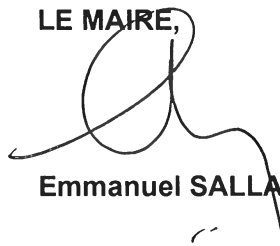
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 16 septembre 2024

**Monsieur le Maire expose :**

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 16 septembre 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



Mathieu JOYON



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

### N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 02/09/24	Souscription d'un marché en vue des travaux de « serrurerie » - Lot n° 4 dans le cadre de la réparation des parties extérieures des Châteaux Peixotto-Margaut et de leurs dépendances pour une période d'exécution des travaux de 512 jours calendaires à compter de la date précisée au 1 <sup>er</sup> ordre de service.	FUSION METALLERIE – Bègles (33)

	Montant de la dépense : 83 995,97 € TTC	
N° 2 02/09/24	Attribution de l'exploitation économique du local commercial situé 300 cours de la Libération, au rez-de-chaussée du Forum des Arts et de la Culture pour une durée de 9 ans et signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.	SARL BORY LIBRAIRIE GEORGES – Talence (33)
N° 3 03/09/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 04/07/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 10 <sup>ème</sup> rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GAZARIAN – Léognan (33)
N° 4 03/09/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 23/02/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 4 <sup>ème</sup> rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme LABOUYRIE – Talence (33)
N° 5 03/09/24	Organisation d'un atelier d'origami sur le thème des animaux et superstitions dans l'art japonais le 28/09/2024 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre des animations « Rencontrez-vous ».  Montant de la prestation : 230,00 € TTC.	Mme Sayaka HODOSHIMA – Bordeaux (33)
N° 6 03/09/24	Animation d'un cycle de 8 conférences d'histoire de l'art sur les trésors artistiques de l'Italie pour la saison 2024-2025 et mise à disposition à titre gracieux des locaux de la Médiathèque Castagnéra.	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)
N° 7 03/09/24	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la Ville de Talence afin d'obtenir réparation des préjudices et dommages liés à l'intrusion qui a eu lieu le 01/09/2024 dans les locaux de l'hôtel de ville et le vol de deux ordinateurs portables, et délégation de signature pour ce faire à M. Gilles BOURNISSOUT, chargé de mission « Prévention – Sécurité ».	

N° 8 03/09/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 23/07/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 9 <sup>ème</sup> rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme DUCAY – Andernos-les-Bains (33)
N° 9 03/09/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/07/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 15 <sup>ème</sup> rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme RASOLOFO TSALAMA RAMANANTSOA – Villé (67)
N° 10 03/09/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 31/08/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 2 <sup>ème</sup> rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme LAURENT – Talence (33)
N° 11 03/09/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/07/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 <sup>ème</sup> Division, 4 <sup>ème</sup> rang, n° 13 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. LABORDE – Villenave d'Ornon (33)
N° 12 03/09/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/09/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 <sup>ème</sup> Division, 9 <sup>ème</sup> rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme CHOLLIER – Talence (33)
N° 13 03/09/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/06/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 4 <sup>ème</sup> rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme ROUSSY – Talence (33)



N° 14 03/09/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 13/09/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 11 <sup>ème</sup> rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. GOHIER – Saint-Ismier (38)
N° 15 06/09/24	Adjonction des prérogatives d'un cabinet d'huissier de justice afin d'effectuer le commandement de payer à l'encontre d'un agresseur condamné par jugement le 29/01/2024 pour des faits de violence à l'encontre d'un ASVP.	SCP D'HUISSIERS DE JUSTICE BARRENECHE – CAGNON - VANMENEEN – Bordeaux (33)
N° 16 10/09/24	Passation d'un contrat de prestation dans le cadre de l'organisation d'une conférence dessinée tout public « De mémoire d'homme » le 05/10/2024 et mise à disposition de l'auditorium ainsi que le matériel son et lumière du Forum des Arts et de la Culture.  Montant de la prestation : 520,00 € nets de TVA	M. Stéphane FAVRE- BULLE – Talence (33)
N° 17 10/09/24	Passation d'un contrat de prestation dans le cadre de l'organisation d'une conférence dessinée tout public « De mémoire d'homme » le 05/10/2024 et mise à disposition de l'auditorium ainsi que le matériel son et lumière du Forum des Arts et de la Culture.  Montant de la prestation : 520,00 € nets de TVA	M. Nicolas POMIES – Bordeaux (33)
N° 18 10/09/24	Signature des contrats de prestation et de cession de droit de représentation nécessaires à l'organisation de la soirée « Nuit des bibliothèques » le 5/10/2024 à la Médiathèque Castagnéra.  - Projection Vidéomix Montant de la dépense : 105,00 € TTC  - Atelier dessin animé Montant de la dépense : 480,80 € TTC	M. Vincent DEBAST / UP TO CLAP – Bordeaux (33)  M. Mickaël JOURNALLEAU – Le Haillan (33)

	<p>- Atelier tatouages éphémères Montant de la dépense : 1 090,00 € TTC</p> <p>- Ciné-concert Montant de la dépense : 933,68 € TTC</p> <p>- Jeux de société Montant de la dépense : 330,00 € TTC</p> <p>- Jeux surdimensionnés Mise à disposition à titre gratuit</p>	<p>COLLECTIF D'ARTISTES SKINJACKIN' – Bordeaux (33)</p> <p>OLEO PRODUCTION – La Roche sur Yon (85) et FPA France – Paris (75)</p> <p>SOCIETE LUDUM – Talence (33)</p> <p>ASSOCIATION LUDILOISIRS – Talence (33)</p>
N° 19 11/09/24	<p>Signature d'une convention de mise à disposition de créneau d'utilisation de locaux municipaux (classes 6 et 7 de l'école élémentaire Georges Lasserre) à compter du 24/09/2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire afin d'y organiser un accompagnement scolaire des élèves de CE1 et CE2 les mardis et vendredis de 16h30 à 18h.</p>	<p>CENTRE SOCIAL DE LA FONDATION MSPB BAGATELLE – Talence (33)</p>
N° 20 11/09/24	<p>Passation de contrats de prestation dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sur le thème de la réduction des déchets le 12/10/2024 dans le parc Peixotto.</p> <p>Montant des prestations : 3 834,20 € TTC</p>	<p>ECOLOGEEK – Latresne (33)</p> <p>CREAQ – Bègles (33)</p> <p>KEENAT – Talence (33)</p> <p>LA BOUCLE – Bègles (33)</p> <p>NOS DEUX MAINS – Latresne (33)</p> <p>TERRE &amp; OCEAN – Bègles (33)</p> <p>ZERO WASTE – Bordeaux (33)</p>

N° 21 11/09/24	Non-reconduction de l'accord-cadre n°23/19 relatif aux travaux de vérification et d'entretien des toitures et couvertures du patrimoine bâti qui prendra fin le 31/12/2024 comme le permet le préavis de 90 jours calendaires avant le 31/12 de chaque année.	SAS SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE – Blanquefort (33)
N° 22 12/09/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 27 883,22 € du 9 au 14/10/2024 dans le cadre de la programmation du spectacle « Le petit chaperon de laine rouge » du 11/10/2024 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 23 16/09/24	Signature d'une convention à titre gratuit pour le passage le 22/09/2024 du Véloutour, randonnée citadine à vélo, au sein du Dôme et de la salle Boris Diaw, propriétés de la Ville.	SOCIETE EVENT ETC – Clichy (92)
N° 24 16/09/24	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Le petit chaperon de laine rouge » le 11/10/2024 à 14 h 30 pour les scolaires, à 19 h 30 pour le tout public, et la mise à disposition du Dôme.  Montant de la dépense : 4 197,10 € nets de TVA	COMPAGNIE DES LOUPS DANS LES MURS – Bordeaux (33)
N° 25 16/09/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 9 727,98 € du 21 au 24/10/2024 dans le cadre des représentations du spectacle « AKA » le 23/10/2024 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 26 17/09/24	Signature d'une convention avec les prestataires chargés d'assurer des ateliers (cours de pilates – cours de zumba – cours de musculation et circuit-training) dans le cadre de l'animation « Activités aux agents » pour l'année 2024-2025	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN – Talence (33)  Mme PALACIOS-TOUMI – Gradignan (33)  UST ATHLETISME – Talence (33)

<p>N° 27 18/09/24</p>	<p>Organisation de la 14<sup>ème</sup> édition du Prix Collèges et Lycées de Talence pour l'année scolaire 2024/2025.</p>	<p>LYCEE KASTLER – Talence (33)</p> <p>LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE – Talence (33)</p> <p>LYCEE VICTOR LOUIS – Talence (33)</p> <p>COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33)</p> <p>COLLEGE HENRI BRISSON – Talence (33)</p> <p>COLLEGES SAINT- GENES – Talence et Bordeaux (33)</p>
<p>N° 28 18/09/24</p>	<p>Arrêt de la liste des trois candidats proposés par le jury propre à la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus, afin d'inviter ceux-ci à remettre leur projet en vue du marché de maîtrise d'œuvre.</p>	<p><b>CANDIDAT n° 1</b> Groupement :</p> <p>SARL LANOIRE &amp; COURRIAN ARCHITECTES SARL (architecte mandataire) – Bordeaux (33)</p> <p>ATELIER D'ARCHITECTURE YVAIN RENARD (architecte cotraitant) – Bordeaux (33)</p> <p>EURL ATELIER DE PAYSAGE GASTEL (paysagiste) – Bordeaux (33)</p> <p>EGIS BATIMENTS SUD (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la</p>

		<p>construction, géothermie, acoustique, amiante) – Balma (31) et Bordeaux (33)</p> <p>SA SCOP ETAMINE (performances environnementales) – Vaulx-en-Velin (69) et Bordeaux (33)</p> <p>SAS CRITAIR CUISINORME (cuisine collective) – Le Bouscat (33)</p> <p>GESCOR – Floirac (33)</p> <p><b>CANDIDAT n° 2 Groupement</b></p> <p>DUMONT LEGRAND ARCHITECTES (architecte mandataire) – Paris (75) et Bordeaux (33)</p> <p>INTERSECTIONS (études techniques : structures) – Bordeaux (33)</p> <p>SCOP ECOZIMUT (études techniques : fluides, thermiques, énergétique, performances environnementales, géothermie) – Toulouse (31)</p> <p>IN-EX (économie de la construction) – Bordeaux (33)</p> <p>FRED BONNET (études techniques : VRD) – Bordeaux (33)</p>
--	--	---



		<p>SARL EMACOUSTIC (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)</p> <p>FREDDY CHARRIER (paysagiste) – Bordeaux (33)</p> <p><b>CANDIDAT n° 3 Groupement</b></p> <p>SARL HIRU ATELIERS D'ARCHITECTURES (architecte mandataire) – Bayonne (64)</p> <p>SAS ESNARD &amp; SANZ ARCHITECTES ASSOCIES – Bordeaux (33)</p> <p>SELARL PREMIER PLAN (paysagiste, études techniques : VRD) – Biarritz (64)</p> <p>BUREAU D'ETUDE VIVIEN (études techniques : fluides, thermiques, énergétique, géothermie) – Mérignac (33)</p> <p>SCOP INTERSECTIONS (études techniques : structures) – Bordeaux (33)</p> <p>SARL EMACOUSTIC (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)</p> <p>SAS VPEAS (économie de la construction) – Bordeaux (33)</p>
--	--	--

		SCIC SA NOBATEK / INEF4 (performances environnementales) – Bordeaux (33)
N° 29 19/09/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – Studio de danse) du 26/09/2024 au 26/06/2025 (hors vacances scolaires) afin d'y proposer des ateliers de découverte musicale (chorale).	ASSOCIATION ROCK ET CHANSON – Talence (33)
N° 30 19/09/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux : salle Cauderès du 24/09/2024 au 24/06/2025, grand préfabriqué de Thouars du 26/09/2024 au 26/12/2024 et salle des Eclaireurs du 02/01/2025 au 26/06/2025 afin d'y organiser des activités corporelles, musicales, ateliers.	ASSOCIATION APPRENDRE VIVRE AUTREMENT – Talence (33)
N° 31 20/09/24	Passation d'un avenant à la convention en date du 29/07/2024 en vue de la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des associations Cauderès – Haut-Brion – studio de danse Peydavant – Mauriac) du 25/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION SALSA WITH US – Talence (33)
N° 32 24/09/24	Passation d'une convention de partenariat artistique pour l'organisation d'ateliers-rencontres avec 3 classes élémentaires de la ville de Talence afin de sensibiliser les élèves à l'univers du théâtre, et ce dans le cadre du spectacle « Le petit chaperon de laine rouge ».  Montant de la prestation : 435,00 € TTC nets de TVA	COMPAGNIE DES LOUPS DANS LES MURS – Bordeaux (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

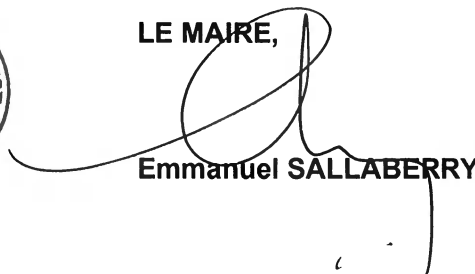
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 20** : Convention d'Entente intercommunale pour le développement et la gestion d'une Carte jeune partagée entre plusieurs communes. Autorisation. Signature

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :**

« Dans le cadre de leur clause générale de compétence, les communes développent des politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, au sein desquelles l'accès à la culture, au sport et aux loisirs tient une place particulière compte tenu de leur effet de levier sur l'autonomisation des jeunes, leur santé, leur développement et leur vie quotidienne.

La Carte jeune est un dispositif gratuit qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les enfants et jeunes de 0 à 25 ans. Lancée à Bordeaux en 2013, la Carte jeune s'est étendue à 12 villes volontaires de la métropole bordelaise en 2019, puis à 21 villes pour la période 2022-2024. Ces phases d'extension successives sont le fruit d'une volonté partagée de rendre davantage accessibles et diversifiées les pratiques culturelles, sportives et de loisirs des jeunes sur un territoire plus vaste. Le dispositif a pour objectif d'inciter les jeunes et leurs familles à découvrir et à fréquenter les équipements du territoire : cinémas, librairies, musées,



salles de spectacles, piscines, associations culturelles et sportives... La Carte jeune leur permet d'accéder à un tarif préférentiel, voire gratuitement chez plus de 250 structures partenaires, dès lors qu'elles ne s'inscrivent pas dans une logique uniquement commerciale mais qu'elle favorise l'autonomisation des jeunes. Elle permet aussi de leur faire connaître les possibilités existantes autour d'eux via des outils de communication modernes et qui leur sont dédiés (application mobile, newsletter, agenda trimestriel, page Facebook, Instagram et Tiktok) mais aussi d'accéder à de l'information jeunesse.

Le nombre de détenteurs de la Carte jeune (+100 000), soit près 45% de la tranche d'âge du périmètre actuel et dont 8 530 inscrits sur la Ville de Talence, soit près 49,5% de la tranche d'âge, démontre l'intérêt du dispositif. L'utilisation de la Carte jeune chez les partenaires ne cesse d'augmenter avec près de 180 000 utilisations en 2023 (+70% par rapport à 2022). L'objectif est de pouvoir poursuivre le développement de ce dispositif.

Au terme de l'actuelle convention d'Entente intercommunale, il a été prévu la possibilité d'intégrer de nouvelles communes au dispositif. En mai 2024, sur sollicitation de l'Entente intercommunale, les communes de Bassens, Eysines, Floirac, Le Haillan, Lormont, Parempuyre et Saint-Vincent-de-Paul ont souhaité rejoindre le dispositif déjà porté par les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Gradignan, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. La troisième phase du dispositif est à durée illimitée.

L'Entente intercommunale de la Carte jeune repose sur les principes suivants :

- Une carte gratuite délivrée selon un critère d'âge et de résidence ;
- Fondée sur des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisir permettant de proposer aux jeunes des offres spécifiques adaptées à leurs pratiques et des tarifs préférentiels. Certaines offres s'étendent à l'accompagnant du jeune de moins de 16 ans ;
- Des partenariats passés sans compensation financières, fondés sur un échange de visibilité et sur la volonté commune de s'engager en faveur de la jeunesse ;
- Une carte dématérialisée ou physique, offrant les mêmes avantages à chaque jeune, quelle que soit sa commune de résidence du moment qu'elle participe ;
- Une identité graphique propre associée à des outils de communication dédiés au dispositif et une déclinaison par chaque ville de la communication sur ses propres outils ;
- Des moyens communs mutualisés mais aussi un relais en proximité adapté par chaque commune en fonction de ses moyens et mis en œuvre sous sa responsabilité directe.

Une conférence intercommunale, dans laquelle chaque Ville participante est représentée et dotée d'une voix assurera le suivi du dispositif.

La Ville de Bordeaux assure le pilotage administratif et financier des missions centralisées. Les moyens mutualisés prévisionnels sont répartis en trois pôles de dépenses financés par l'ensemble des communes membres de l'Entente : ressources humaines, communication et

informatique. Un budget prévisionnel a été établi et des titres de recettes seront émis afin d'assurer le remboursement de ces charges mutualisées, au prorata de la population des villes.

Considérant le caractère d'intérêt général d'un dispositif permettant d'améliorer l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs, en tenant compte des références et pratiques des publics, qui dépassent aujourd'hui les frontières communales ;

Considérant les objectifs complémentaires de mutualisation de certaines charges entre communes tout en garantissant une action de proximité par chaque commune, recherchés dans le cadre de l'Entente ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5221-1, L.5221-2, et L.2121-29 ;

Vu le Code civil et notamment ses articles 1984 et suivants ;

Vu le Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ci-après RGPD) ;

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la participation de la Ville de Talence au dispositif Carte jeune partagé entre 28 communes pour une durée illimitée.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'Entente entre les communes, la charte de la Carte Jeune et le règlement intérieur correspondant à son organisation qui se trouvent en annexe de cette délibération.
- Autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires au remboursement à la Ville de Bordeaux des frais engagés pour la mise en œuvre des missions mutualisées définies dans la convention d'Entente, selon la clef de répartition définie en annexe 3. »

ADOPTE PAR 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



Mathieu JOYON



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu JOYON

\*\*\*\*\*

**N° 3** : Délégations et représentations du Conseil Municipal - Modifications

**Monsieur le Maire expose** :

« Vous venez d'approuver la participation de la ville de Talence au dispositif Carte jeune partagé entre 28 communes pour une durée illimitée. Il convient maintenant de désigner un représentant de la Ville ainsi qu'un suppléant pour siéger au sein de la conférence intercommunale chargée d'assurer le suivi de ce dispositif.

Par ailleurs, la collectivité souhaite modifier les désignations proposées par le groupe majoritaire au sein du Conseil Médical, instance médicale unique gérée par le CDG 33.

Je vous propose donc de modifier en ce sens la liste des désignations et représentations du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs, commissions municipales et groupes de travail dans laquelle figure cette instance et qui avait été modifiée et votée par le Conseil Municipal par délibération n° 5 en date du 13 novembre 2023, et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)

**ASSOCIATIONS****Culture****- ASSOCIATION DE JUMELAGE TALENCE ALCALA DE HENARES**

- Mme Isabel MADRID
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT
- M. David BIMBOIRE

**- TALENCE EVENEMENTS**

- Mme Jeanne SALLET
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabelle RAMI

**Social / Economie****- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

**- ASSOCIATION DE SECTEUR POUR L'AIDE A L'INSERTION SOCIALE (Conseil d'administration)**

- Mme Josiane DESGUERS

**- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)**Elus

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle BROUAT
- Mme Marlène PARIS
- M. Jean-Paul GOUGET
- Mme Rachel BARBON
- M. Philippe GUILLEM

**- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE**

- M. François JESTIN Titulaire
- M. Charley GIRON Suppléant

**- CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE**

- Mme Isabel MADRID Conseil d'Administration
- Mme Isabel MADRID Conseil de Maison

**- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE**

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID

**- FRANCE MEDIATION**

- M. Salem ERCHOUK

**- MISSION LOCALE DES GRAVES**Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT

Conseil d'Administration

- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT

Secrétariat permanent

- M. Charley GIRON

**- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE**

- M. Emmanuel SALLABERRY  
- M. Charley GIRON  
- M. Mathieu COLDEFY

**- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)**

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY  
- M. Mathieu COLDEFY  
- M. Stéphane DELGADO  
- Mme Maud DUMONT

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

---

**Enfance / Jeunesse**

**- ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES**

- Mme Jacqueline CHADEBOST

**- CENTRE ANIMATION JEUNESSE**

- M. Alain CAZABONNE  
- M. Jean-François LAROSE

---

**Environnement / Cadre de vie**

**- ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPETE URBAINE (A.V.P.U.)**

- M. Jean-Jacques BONNIN

**- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA**

- Mme Jenny LUDLOW

---

**Sport**

---

**- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM**

- M. Emmanuel SALLABERRY  
- M. Alain CAZABONNE  
- M. Frédéric FARGUES

**- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT**

- M. Frédéric FARGUES

**- ECOLE TALENCAISE DES SPORTS MOTORISES – ETSM (Conseil d'Administration)**

- M. Frédéric FARGUES Titulaire  
- M. Dorian ALOY Suppléant

**- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS**

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	M. Jean-Jacques BONNIN Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	M. Salem ERCHOUK Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	M. Alain CAZABONNE Titulaire

	M. Frédéric FARGUES Suppléant
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Dorian ALOY Titulaire
FC TALENCE (anciennement Union sportive Talence Football)	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Christian PENE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Frédéric FARGUES Titulaire Mme Monique DE MARCO Suppléante
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	M. François JESTIN Titulaire
ASSOCIATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talence Escalade Vertige)	M. Mathieu JOYON Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	M Dorian ALOY Titulaire



**BOURSES****- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI**

- M. Stéphane DELGADO

**- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)**

- M. Emmanuel SALLABERRY  
- Mme Isabel MADRID  
- M. Mathieu COLDEFY  
- Mme Jenny LUDLOW  
- Mme Maud DUMONT

**- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)**

- M le Maire  
- M Mathieu COLDEFY  
- Mme Isabel MADRID  
- Mme Jenny LUDLOW  
- Mme Maud DUMONT

**- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)**

- M. Emmanuel SALLABERRY  
- M. Vincent BESNARD  
- Mme Simone BONORON  
- Mme Josiane DESGUERS  
- Mme Monique DE MARCO

**- T'AS DE L'IDEE**

- M. Charley GIRON  
- Mme Jeanne SALLET  
- M. Jean-François LAROSE  
- M. Dorian ALOY  
- Mme Noëlle LARTIGUES  
- M. Xavier JOLIOT

**COMMISSIONS****- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE**

- M. Jean-Jacques BONNIN

**- COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)**

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles
- Protection des objets mobiliers et travaux,
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN                      Suppléant

**- COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Charley GIRON
- Mme Isabel MADRID
- M. Amilcar MARTILY

**- COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR L'APPEL A PROJET « RESIDENCE PRESSEUSE »**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Amilcar MARTILY
- 2 représentants des Conseils Participatifs de Quartier

**- COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION****Titulaires :**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- M. Guillaume HANOTIN
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Maud DUMONT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305220-20241014-2024OCTOBRE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/10/2024

Affichage 19/10/2024

Suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Christine QUELIER

**- COMMISSION D'URBANISME**

Titulaires :

- Mme Noëlle LARTIGUES
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Monique DE MARCO
- M. Christian BARDIN

Suppléants :

- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Hélène MICOINE
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Vincent BESNARD
- M. Charley GIRON
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Christian PENE
- Mme Danièle CASTAGNERA
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- M. Amilcar MARTILY

**ENSEIGNEMENT / EDUCATION****- COLLEGE HENRI BRISSON**

- |                           |            |
|---------------------------|------------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire  |
| - Mme Chantal CHABBAT     | Suppléante |

**- CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE**

- M. Jean-François LAROSE

**- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)**

- M. Frédéric FARGUES

**- ENSAM (Conseil d'Administration)**

- |                     |            |
|---------------------|------------|
| - Mme Isabel MADRID | Suppléante |
|---------------------|------------|

**- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE**

- |                       |            |
|-----------------------|------------|
| - M. Stéphane DELGADO | Titulaire  |
| - Mme Isabel MADRID   | Suppléante |

**- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE**

- |                           |           |
|---------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - M. Stéphane DELGADO     | Titulaire |
| - M. Gérald JEAN          | Suppléant |
| - M. Jean-Jacques BONNIN  | Suppléant |

**- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER**

- |                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE       | Titulaire |
| - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN | Titulaire |
| - M. Amilcar MARTILY            | Titulaire |

- |                            |            |
|----------------------------|------------|
| - Mme Noëlle LARTIGUES     | Suppléante |
| - Mme Jacqueline CHADEBOST | Suppléante |
| - M. Christian BARDIN      | Suppléant  |

**- COLLEGE VICTOR LOUIS**

- |                             |            |
|-----------------------------|------------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire  |
| - M. Salem ERCHOUK          | Suppléant  |
|                             |            |
| - Mme Monique DE MARCO      | Titulaire  |
| - Mme Isabelle RAMI         | Suppléante |

**- LYCEE VICTOR LOUIS**

- |                           |           |
|---------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - M. Xavier JOLIOT        | Suppléant |

**- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE**

- Mme Jacqueline CHADEBOST

**- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLLES**

ECOLLES	ELUS
<b>Maternelle J. JAURES</b>	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
<b>Maternelle GAMBETTA</b>	Mme Chantal CHABBAT
<b>Elémentaire GAMBETTA</b>	Mme Mathieu COLDEFY
<b>Maternelle A. CAMUS</b>	Mme Sophie RONDEAU
<b>Elémentaire A. CAMUS</b>	Mme Sophie RONDEAU
<b>Maternelle JOLIOT-CURIE</b>	Mme Dominique IRIART
<b>Elémentaire JOLIOT-CURIE</b>	Mme Jenny LUDLOW
<b>Maternelle G. LASSERRE</b>	Mme Jacqueline CHADEBOST
<b>Elémentaire G. LASSERRE</b>	Mme Jacqueline CHADEBOST

<b>Primaire P. LAPIE</b>	Mme Jeanne SALLET
<b>Primaire M. RAVEL</b>	M. Stéphane DELGADO
<b>Maternelle SAINT-EXUPERY</b> <b>Elémentaire SAINT-EXUPERY</b>	Mme Danièle CASTAGNERA M. Guillaume GARRIGUES
<b>Maternelle J. MICHELET</b> <b>Elémentaire J. MICHELET</b>	M. Salem ERCHOUK M. Jean-Jacques BONNIN
<b>Maternelle P. PICASSO</b>	M. Christian PENE

**- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- M. Frédéric FARGUES
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Amilcar MARTILY
- Mme Christine QUELIER

**- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE**

- Mme Jeanne SALLET

**INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS****- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)**

- M. Vincent BESNARD

**- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE**

- Mme Chantal CHABBAT

**- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE****Collège 1**

Président : M. Emmanuel SALLABERRY

- M. Alain CAZABONNE
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu JOYON
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

**Collège 2** : Services de l'Etat dont les représentants sont désignés par Monsieur le Préfet

**Collège 3** : Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Maire ultérieurement (association de commerçants, clubs de prévention, associations d'insertion, dirigeants des établissements scolaires)

**- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

- M. Alain CAZABONNE

**- CONSEIL MEDICAL (anciennement COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES)**

- |                             |            |
|-----------------------------|------------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire  |
| - M. Mathieu COLDEFY        | Suppléant  |
| - M. David BIMBOIRE         | Suppléant  |
|                             |            |
| - Mme Laetitia THOMAS-PITOT | Titulaire  |
| - M. Gérald JEAN            | Suppléant  |
| - Mme Maud DUMONT           | Suppléante |

**- CONFERENCE INTERCOMMUNALE - DISPOSITIF CARTE JEUNE**

- M. Jean-François LAROSE
- Mme Isabelle RAMI Suppléant

**- FOND SOLIDARITE LOGEMENT**

- Mme Isabel MADRID

**- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION**

- Mme Isabel MADRID

**- JARDIN BOTANIQUE****Comité directeur**

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Christine QUELIER

**Comité de pilotage**

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

**- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERES****Conseil d'Administration**

- M. Emmanuel SALLABERRY Président
- Mme Isabel MADRID
- Mme Monique DE MARCO

**Conseil d'Etablissement**

- Mme Chantal CHABBAT

**Personnalités qualifiées**

- M. Henri LEPERS
- M. Jean KOMOROWSKI





**- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)**

- Mme Sophie RONDEAU

**- RESEAU NATURE (Correspondants)**

- Mme Sophie RONDEAU  
- Mme Isabelle BALLIGAND

**- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

**- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE**

- Mme Sophie RONDEAU  
- Mme Dominique IRIART  
- M. Jean-Jacques BONNIN  
- M. Xavier JOLIOT

- Mme Sophie RONDEAU                      Interlocuteur pour les CEE

**- SYNDICAT BENEVOLE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL  
COMPLEMENTAIRE DE TALENCE-THOUARS**

- M. François JESTIN

## GROUPES DE TRAVAIL

### **- GROUPE DE TRAVAIL CAHIER DES CHARGES DE CESSION AMENAGEMENT SITE 1 RUE ALDONA**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian PENE
- M. Christian BARDIN
- un membre Conseil Participatif de quartier 5
- un membre Conseil Participatif de quartier 5

### **- GROUPE DE TRAVAIL DEPLACEMENTS**

- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Stéphane DELGADO
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabel MADRID
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Christian BARDIN
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

### **- GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE**

- Mme Isabel BALLIGAND
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme FABRE-TABOURIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN

**- GROUPE DE TRAVAIL FINANCES**

- M. Charley GIRON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- M. Bernard CONTE

**- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE****Elus du Conseil Municipal :**

- Mme Sophie RONDEAU
- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Mathieu JOYON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Salem ERCHOUK
- M. Amilcar MARTILY
- Mme Christine QUELIER

**Habitants :**

- 1 ancien lauréat du budget participatif
- 1 adhérent d'un jardin partagé
- 1 membre de chacun des 6 conseils participatifs de quartier

## - GROUPE DE TRAVAIL SANTE

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

ADOPTÉ PAR 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

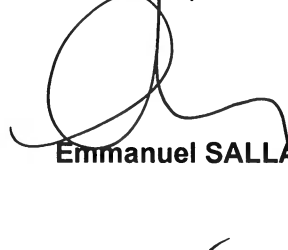
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

### **Nomenclature : 2.1.2 - Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : Analyse des résultats de l'application du PLU 3.1 - Avis des communes membres de Bordeaux Métropole – Avis de la ville de Tulence

**Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée au Patrimoine, à l'Habitat et urbanisme, expose :**

- « **VU** le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.101-2 et L.153-27 et suivants,
- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1214-1 et L.1214-2,
- VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.302-1,
- VU** la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- VU** la délibération n°2016-777 du conseil de Bordeaux Métropole du 16 décembre 2016 approuvant la révision du PLU 3.1, et notamment la pièce C2 de son rapport de présentation portant sur l'évaluation postérieure du projet et comportant la proposition d'une liste d'indicateurs de suivi,

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu JOYON

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Avance de subvention à la coopérative de l'école Georges Lasserre pour l'organisation d'un projet pédagogique sur l'année scolaire 2024-2025

**Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, expose :**

« Le conseil d'école de l'école élémentaire Georges Lasserre a validé le 27 juin dernier un projet pédagogique de découverte de classe verte présenté par les enseignants des classes de CM2.

Ce projet concernera 68 enfants (sous réserve des effectifs précis au cours de l'année scolaire) répartis en 3 classes et durera 5 jours pour chaque classe. Il se déroulera au centre le Cardet à Gourette dans les Pyrénées Atlantiques.

La coopérative scolaire sollicite la Ville de Talence pour un soutien financier à ce projet. Considérant que les enseignants ne participeront pas aux classes de découverte organisées pour l'année 2024-2025 par la ville et qu'ils privilégient le projet de l'école, la Ville se propose de participer au financement du départ des enfants par référence au financement des classes de découvertes soit 52 euros par enfant et par jour.

A cet effet je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à verser en 2 parties, 50 % en octobre 2024 et 50% en janvier 2025, la subvention demandée soit 17 680 €.

L'école adressera au service Education Enfance dans le mois qui suivra sa mise en place une attestation d'organisation. »

Adopté par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu JOYON

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Convention relative à l'intervention des accompagnants des enfants en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne

**Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Éducation et au Périscolaire, expose :**

« La ville de Talence accompagne depuis plusieurs années les différents dispositifs nécessaires à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques sur le temps scolaire mais également « péri et extrascolaire ». Cela se traduit, par exemple, par un accompagnement matériel important des besoins d'une classe ULIS ou du dispositif UPE2A (enfants allophones) mais aussi par le recrutement d'animateurs supplémentaires sur le temps de pause méridienne lorsque les temps d'interventions des AESH avaient été redirigés uniquement sur le temps scolaire par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Depuis la loi du 27 mai 2024, il appartient désormais à l'État, au titre de sa mission d'organisation du service public de l'éducation, de prendre en charge le financement de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, y compris, sur le temps de la pause méridienne.



Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de collaboration entre la Ville et les services de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale). Cette dernière est valable un an et pourra être renouvelée tacitement, dans la limite de cinq années consécutives. »

Adopté par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

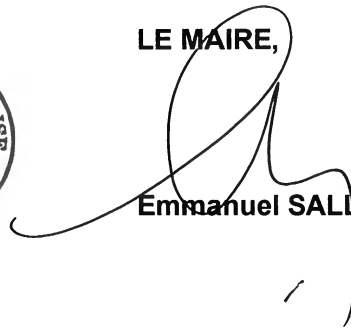
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu JOYON

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Exercice budgétaire 2024 – Budget Principal - Décision modificative N°1

**En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :**

« Les sommes votées au Budget Primitif 2024 doivent être modifiées comme suit :

### Section d'investissement

#### Dépenses

- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales »

Afin de pouvoir passer des écritures comptables d'ordre pour procéder aux remboursements d'avance forfaitaire pour les entreprises titulaires de marchés de travaux, il est nécessaire de mettre en place des crédits à hauteur de 55 000 €. Cette somme doit être inscrite à l'article 2313 « Constructions ».

- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »

Afin de provisionner l'intégralité des appels de fonds qui vont être effectués par Bordeaux-Métropole dans le cadre des travaux de réhabilitation du stade Pierre Paul Bernard, il est nécessaire d'inscrire 95 200 € à l'article 2041512 « GFP de rattachement - Bâtiments, installations ».

- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Afin de pouvoir payer l'acquisition du foncier et du lot en volume dans le cadre de l'opération de construction d'un pôle d'animation sur le site de Crespy pour un total de 156 000 €, il est nécessaire d'inscrire cette somme à l'article 2118 « Autres terrains ».

- Chapitre 23 « Immobilisations en cours »

Les crédits nécessaires à l'acquisition sur le site de Crespy sont transférés depuis ceux inscrits dans l'enveloppe de travaux de l'opération au chapitre 23 (Immobilisations en cours). Le prélèvement de 156 000 € sera effectué sur l'article 2313 « Constructions ».

Afin de couvrir les appels de fonds de Bordeaux-Métropole pour le stade Pierre Paul Bernard, 95 200 € sont prélevés sur les crédits suivants :

- 79 000 € inscrits à l'article 2313 « Constructions » provenant de l'opération de construction d'un nouveau dojo,
- 16 200 € inscrits à l'article 2313 « Constructions » provenant de l'opération réhabilitation du bâtiment situé place Espeleta.

### Recettes

- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales »

Pour équilibrer les dépenses d'ordre inscrites au même chapitre en dépenses, les crédits inscrits au compte 238 « Avances commandes immobilisations corporelles » doivent être fixés à 55 000 €.

Je vous propose donc aujourd'hui d'adopter les écritures budgétaires modificatives suivantes :

**Section d'investissement :**

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 041/Fonction 01/article 2313 (opération TA107O009) <i>Constructions en cours</i>	55 000,00 €	
Chapitre 041/Fonction 01/article 238 (opération TA107O009) <i>Avances versées sur commandes</i>		55 000,00 €
Chapitre 21/Fonction 515/article 2118 (opération TA107O032) <i>Autres terrains</i>	156 000,00 €	
Chapitre 23/Fonction 020/article 2313 (opération TA120O026) <i>Constructions en cours</i>	-156 000,00 €	
Chapitre 204/Fonction 322/article 2041512 (opération TA107O006) <i>GFP de rattachement - Bâtiments, installations</i>	95 200,00 €	
Chapitre 23/Fonction 321/article 2313 (opération TA120O008) <i>Constructions en cours</i>	- 79 000,00 €	
Chapitre 23/Fonction 4221/article 2313 (opération TA120O020) <i>Constructions en cours</i>	- 16 200,00 €	

»

Adopté par 31 VOIX POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



Mathieu JOYON



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procurator à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procurator à M. ALOY), Mme MADRID (procurator à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procurator à M. JOYON), Mme LUDLOW (procurator à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procurator à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procurator à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet de réparation des façades des châteaux Peixotto et Margaut et de leurs annexes

**En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :**

« Lors du Conseil Municipal du 22 mai 2023, une délibération portant sur la sollicitation de plusieurs organismes susceptibles de subventionner le projet de réparation des façades des châteaux Peixotto, Margaut et de leurs annexes avait été approuvée.

La présente délibération a pour objet la sollicitation d'une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour ce projet. En effet, la Région peut, au titre de la restauration des Monuments Historiques, subventionner un projet ayant eu le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

La Ville ayant reçu en juin 2024 le soutien de la DRAC pour les travaux réalisés en 2024 sur le château Margaut, et la sollicitant pour les travaux à réaliser en 2025 sur le château Peixotto, il lui est désormais possible de demander une subvention à la Région.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet de réparation des châteaux Peixotto, Margaut et de leurs annexes,
- de bien vouloir m'autoriser à signer tout acte et tout document se rapportant à cette demande de subvention. »

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

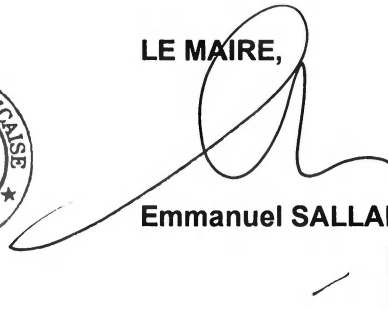
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Sollicitation de subventions auprès de plusieurs organismes pour le projet de rénovation des cours des écoles

**En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :**

« Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la transition écologique est plus que jamais une priorité à l'échelle mondiale, comme à l'échelle communale. Pour ce faire, la Ville de Talence porte un ambitieux projet de transition dans lequel s'inscrit la rénovation des cours des écoles.

L'élaboration de ces aménagements fait l'objet d'une démarche concertée avec les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et les responsables périscolaires afin d'assurer la compatibilité des enjeux et des usages.

Pour ce faire, un plan pluriannuel a été établi, comme suit :

- 2024 : Ecole Lapie élémentaire et école maternelle Jean Jaurès
- 2025 : Groupes scolaires Joliot Curie et Gambetta
- 2026 : Groupes scolaires Lasserre, Michelet et Ravel (Mise en Etat Correct - MEC)

- 2027 : Groupe scolaire Camus (Opération)
- 2028 : Groupes scolaires Saint Exupéry (MEC) et Picasso (MEC)

L'enveloppe budgétaire allouée au plan s'élève à 3 060 000 € TTC à raison de 180 000 € TTC par cour, soit :

- 2024 : 360 000 €
- 2025 : 720 000 €
- 2026 : 1 080 000 €
- 2027 : 360 000 €
- 2028 : 540 000 €

Les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont inscrits au budget primitif 2024 et seront inscrits aux budgets primitifs suivants, en section d'investissement.

Ces travaux sont éligibles à des subventions provenant des organismes suivants :

- L'agence de l'eau Adour-Garonne peut attribuer une subvention dans le cadre de projets de désimperméabilisation allant jusqu'à 50% du montant des travaux,
- Bordeaux-Métropole peut également participer au financement de ce projet dans le cadre du contrat de co-développement 6<sup>ème</sup> génération qui a été adopté conjointement par la délibération n°2023-595 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 (Bordeaux-Métropole) et la délibération n°9 du 18 décembre 2023 de la Ville de Talence.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer tout acte et tout document se rapportant à ces demandes de subventions. »

Adopté par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

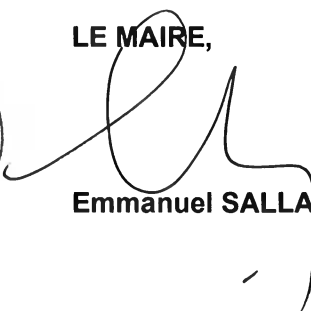
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu JOYON

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« Les Médiathèques de la Ville de Talence sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi et du renouvellement de ses collections à effectuer une opération appelée « désherbage ».

Le désherbage garantit la vitalité d'un fonds, donne une image propre, entretenue et sans cesse renouvelée de la bibliothèque. Elle permet d'offrir des collections attrayantes, pertinentes et adaptées au public et de faire de la place sur les rayonnages.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés de l'inventaire. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les documents issus des collections jeunesse sont proposés prioritairement aux écoles et centres de loisirs de la Ville (dons). Les livres qui ne seront pas choisis par les structures précitées sont alors réinjectés dans le lot des documents mis en vente les 22 et 23 novembre 2024.

Je vous propose donc d'organiser une vente aux particuliers de 7 302 documents retirés des collections pour les motifs évoqués plus haut, qui peuvent être achetés par des personnes intéressées par un segment particulier du champ du savoir (amateurs, passionnés, collectionneurs).

Enfin, il faut souligner que cette vente s'inscrira dans un souci de bonne gestion économique des fonds.

Cette année, les Médiathèques de la Ville proposent :

- D'organiser cette vente le vendredi 22 et le samedi 23 novembre 2024 pour le public.
- De mettre en vente environ 7 302 documents dont la liste est annexée à la présente délibération.
- De fixer le prix de vente à 1€ quel que soit le type de document ou 5€ (si sa valeur initiale est supérieure à 50 €), 1€ par lot de 4 revues et 20€ par lot intégral d'encyclopédie.
- D'estampiller ces documents avec la mention « Exclu des collections des Médiathèques de Talence » et rayer le code-barres apposé.
- De consacrer l'équivalent des sommes collectées à l'achat de documents pour le réseau des médiathèques.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- À la désaffectation des documents cités dans la liste en annexe
- À l'organisation de la vente à des particuliers des documents désaffectés dans les conditions précisées dans le règlement de la vente joint en annexe de la présente.
- À l'adoption du règlement annexé à la présente. »

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

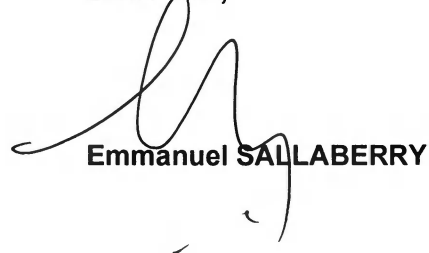
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

### **Nomenclature : 8.5 – Politique de la ville – habitat - logement**

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Cohésion Sociale et Territoriale - Autorisation de signature des conventions d'exonération partielle de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le cadre du contrat de ville de Bordeaux Métropole

**Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion Sociale, aux Politiques de prévention, à la Politique de la Ville, expose :**

« La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a instauré les contrats de ville qui constituent le cadre d'action de la politique de la ville.

**L'objectif de cette réforme** consiste à :

- réduire les écarts de développement entre les quartiers et les agglomérations dans laquelle ils sont situés,
- améliorer les conditions de vie des habitants.

Dans le cadre de la nouvelle refonte de la géographie prioritaire (décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville), la ville de Talence a conservé le quartier prioritaire de Thouars.

Son périmètre couvre les résidences d'habitat social (3000 habitants) et intègre dans la nouvelle géographie prioritaire les équipements recevant du public situés à proximité des habitations (dont les écoles et les structures petite enfance, le château de Thouars, le Dôme et la Maison des Solidarités).

Par ailleurs, l'article 1388 bis du code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Annexées au contrat de ville de l'agglomération bordelaise signé le 22 avril 2024, les conventions jointes à cette délibération définissent les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de 2025 jusqu'en 2030.

Ces conventions s'inscrivent dans les orientations définies dans le contrat de ville.

Elles constituent le cadre de référence des engagements de chacun des signataires à savoir l'État, Bordeaux Métropole, la ville de Talence, Domofrance, ICF HABITAT Atlantique et CDC Habitat.

Comme le prévoit le cadre national, les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB visent un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc Hlm ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires. En fonction du diagnostic partagé, les actions peuvent porter sur plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants/épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation/sensibilisation des locataires ;
- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Au vu de la délibération qui vous est présentée, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties annexées à cette délibération avec les bailleurs sociaux Domofrance, ICF Habitat et CDC Habitat. »

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

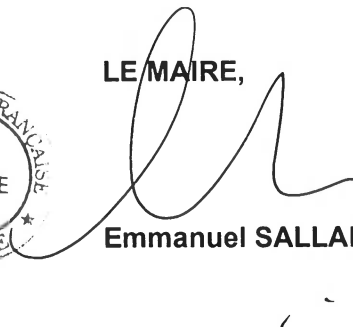
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu JOYON

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Création d'un poste d'agent de gestion financière, budgétaire ou comptable au service finances

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Pour assurer la continuité du service au service des finances, la collectivité doit recruter un agent de gestion financière, budgétaire ou comptable, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer principalement le traitement comptable des dépenses de la section de fonctionnement et une part des dépenses d'investissement du budget principal et des

services publics industriels et commerciaux de la collectivité (vérification engagements, mandatement demandes de paiements reçues).

- Prendre en charge les remboursements des frais de formation et de mission des agents et des élus.
- Mandater la paye selon un calendrier défini par le service.
- Assurer la relation avec les usagers, les fournisseurs, les services utilisateurs et les services du Centre des Finances Publiques.

#### Missions annexes :

- Assurer l'assistance des agents des services extérieurs appelés à utiliser les outils financiers GRAND ANGLE et KIPDOC.
- Peut être amené à réaliser le traitement comptable de recettes du budget principal.

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/11/2024.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'un agent de gestion financière, budgétaire ou comptable au service finances, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à compter du 01/11/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

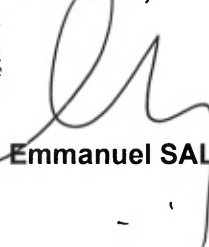
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Recrutement d'un chargé de mission participation citoyenne au sein de la direction participation citoyenne

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent chargé de mission participation citoyenne au sein de la direction participation citoyenne, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A ou B afin de répondre au besoin du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux et des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

### **MISSIONS PRINCIPALES :**

- Epauler le Directeur dans ses missions de développement et d'animation de la participation citoyenne



- Participer à la définition de la stratégie en matière de participation citoyenne, assurer sa mise en œuvre et son évaluation, être force de proposition
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre opérationnelle des orientations en matière de démocratie participative et de co-construction citoyenne
- Assurer une veille des pratiques et innovations dans le domaine de la participation
- Mettre en place d'outils d'évaluation des actions menées
- Participer aux conseils participatifs de quartier, au groupe de travail participation citoyenne, aux réunions de coordination des 6 conseils participatifs de quartier, aux réunions de suivi du budget participatif : préparation des réunions, prise de notes, rédaction des comptes-rendus, suivis
- Coanimer le dispositif du Conseil Municipal des Enfants et en assurer la gestion administrative
- Accompagner les démarches de participation citoyenne (ateliers citoyens, réunions publiques, réunions de travail...)
- Définir et mettre en œuvre des actions de concertation, de consultation et enquête. Analyser les résultats
- Accompagner la gestion et le suivi du budget participatif
- Veiller à la gestion, l'animation et la mise à jour de la plateforme de participation
- Recevoir et orienter les conseillers participatifs, les porteurs de projets ou tout Talençais dans leurs démarches de participation. Assurer le suivi des demandes des conseillers ou des habitants et rédiger des réponses personnalisées et réactives.
- Assurer avec le Directeur l'élaboration, l'accompagnement et le suivi du budget participatif : modérer et gérer la plateforme dédiée, élaborer des tableaux de gestion, de suivi, d'analyse et d'évaluation
- Participer au montage de projets portés par le service
- Suppléer en toute autonomie le Directeur en son absence notamment lors des conseils participatifs de quartier, des réunions avec les élus, des services ou des administrés

#### MISSIONS ANNEXES :

- Assurer la gestion des différentes adresses mail de la participation citoyenne (une par CPQ et l'adresse générale)
- Participer aux événements organisés par le service (Forum de la Participation Citoyenne, réunions publiques, concertations...)

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/10/2024.

## Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux et des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de chargé de mission participation citoyenne de catégorie A ou B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux et des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/10/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Recrutement d'un agent d'accueil état civil au service citoyenneté population

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'agent d'accueil état civil au service citoyenneté population, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

**Missions principales** :

- Traiter les demandes de cartes d'identité et de passeports :
  - Indiquer les documents à fournir pour la constitution du dossier, faire remplir le formulaire
  - Contrôler le dossier, photocopier les pièces à annexer, établir la déclaration de perte si nécessaire

- Enregistrer ou dématérialiser la demande
- Réceptionner les titres établis, les contrôler et les enregistrer sur informatique
- Assurer le traitement des recueils et la remise des titres aux administrés
- Délivrer tous les actes de l'état civil après avoir vérifié la légitimité de la demande
- Traiter le courrier de l'état civil : réceptionner les demandes, les vérifier et donner une suite appropriée
- Assurer l'accueil physique et téléphonique des administrés

#### Missions annexes :

- Informer les administrés sur les différentes démarches administratives : déclarations de pertes ...
- Confectionner les différents imprimés pour l'information des administrés
- Aider à la saisie des registres dans le logiciel SIECLE
- Prendre en charge le dossier d'un collègue absent ou occupé

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/10/2024.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'agent d'accueil état civil de catégorie C au service citoyenneté population, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 01/10/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Recrutement d'un éducateur sportif des activités de la natation – Maître-nageur sauveteur au stade nautique Henri Deschamps

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Suite à la mise en disponibilité de plus de 6 mois d'un agent titulaire du poste d'éducateur sportif des activités de la natation – Maître-nageur sauveteur au stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

**Missions principales :**

• **Coordonner et mettre en œuvre sur le plan pédagogique, éducatif et social les activités aquatiques** :

- Élaborer les projets pédagogiques et d'animation de l'établissement sous la responsabilité de la direction

- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions en direction du public (animation, événement, diversification des activités de l'établissement ...) et d'amélioration générale du service
- Gérer administrativement les activités avec la tenue des fiches de préparation de séance, des états de présence, des documents pédagogiques (attestation, diplômes...), des dossiers d'inscription en utilisant les différents outils à disposition (logiciel de billetterie et contrôle d'accès)
- Mettre en œuvre les actions pédagogiques, d'apprentissage, d'animations adaptées et diversifiées auprès des différents publics
- Participer aux différents enseignements (préparation, coordination, encadrement et réalisation des enseignements scolaires, cours collectifs et particuliers de natation, cours aqua forme, éveil aquatique et autres activités d'animation) et remplacements le cas échéant des éducateurs sportifs absents sur ces missions

• **Assurer la sécurité et l'accueil des différents publics :**

- Garantir la sécurité des personnes et du public : assurer la sécurité et la surveillance des usagers de l'établissement (bassins, plages, abords et équipements divers tels que l'espace bien-être, les jeux d'eau...) conformément au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, appliquer les consignes en matière de sécurité des Etablissements Recevant du Public et s'assurer de la bonne application des consignes par l'équipe de surveillance
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur
- Coordonner et contrôler la mise en œuvre du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- Participer activement aux exercices de sécurité et de secours, organiser régulièrement des exercices de simulation
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, Règlement intérieur ...)
- S'assurer la bonne tenue des équipements de secours de l'établissement, vérifier chaque jour le bon fonctionnement du matériel de réanimation, de communication et le bon état de l'infirmerie et vérifier chaque semaine l'approvisionnement et les dates de validité des produits de premiers secours
- Tenir à jour les différents états comme la main courante, la fiche d'intervention, le rapport d'accident...
- Vérifier la bonne tenue du registre sanitaire
- Guider, accueillir et renseigner les usagers
- Gérer les conflits entre usagers et assurer la médiation avec le public difficile
- Prendre les sanctions nécessaires auprès du public ne respectant pas les règles d'utilisation de la structure conformément aux procédures mentionnées dans le Règlement Intérieur

• **Assurer la gestion du fonctionnement des bassins et de l'équipe des éducateurs (ETAPS) :**

- Assurer l'encadrement et le management de l'équipe des éducateurs sportifs, organisation et coordination du travail
- Garantir et faire appliquer les règles de sécurité et de prévention par les éducateurs sportifs
- Organiser des réunions d'équipe, repérer et réguler les conflits, recenser les besoins notamment en formation pour développer les compétences, relayer l'information entre la direction et l'équipe des éducateurs et apporter un soutien au sein de l'équipe

- Assurer la gestion et la mise en application des plannings des agents, des absences et des rotations pour la surveillance des bassins et pour les enseignements
- Assurer le suivi du planning et la collecte des congés des éducateurs (HOROQUARTZ), gérer les remplacements
- Assurer la planification des différentes activités aquatiques, des surveillances et des interventions pédagogiques
- Effectuer la gestion administrative du secteur : achats et marchés, participer à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi du budget (GRAND ANGLE), traitement des courriers, bilans d'activité ...
- **Seconder la direction de l'établissement** : assister la direction dans ses missions en matière de gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de l'établissement ainsi qu'en matière de planification et de promotion de l'utilisation de l'établissement.  
Procéder au remplacement de la direction en son absence et prendre en charge la responsabilité de l'établissement.

#### Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, contrôle de la qualité de l'eau, mise en place du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau, polyvalence
- Assurer les fonctions de régisseur mandataire suppléant de la Régie de recette du Stade nautique

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2024.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'éducateur sportif des activités de la natation – Maître-nageur sauveteur de catégorie B au stade nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives à compter du 01/12/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**

LE MAIRE,



  
**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Création d'un poste de chargé de coopération parentalité

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Impulsé par la Caisse d'Allocations Familiales, co-financeur du dispositif, le poste de chargé de coopération parentalité a vocation à articuler les projets visant au maintien et au développement des services aux familles dans le cadre de la convention territoriale globale. Le chargé de coopération parentalité mène ses missions en lien direct avec les partenaires institutionnels et /ou associatifs au côté de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Ce poste, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique

Sous la responsabilité du chef de projet cohésion sociale et territoriale cet agent aura pour missions de :

- Construire et animer un réseau des acteurs de la parentalité à l'échelle de la commune
- Recenser l'offre et les besoins et bâtir un plan d'actions

- Renforcer la lisibilité des actions développées sur la commune et en garantir la cohérence globale
- Animer les instances partenariales
- Assister et conseiller les élus et les comités de pilotage

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Quotité de travail : temps non complet (35%)

Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- Recruter l'agent sur une quotité de 35% à compter du 1/10 ou 1/11 2024 et jusqu'au 31/12/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 38 VOIX POUR

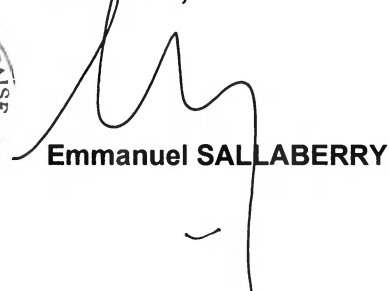
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu JOYON

\*\*\*\*\*

**N° 17** : Subvention complémentaire à l'association « UST ACROSPORT »

**En l'absence de Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, Monsieur le Maire expose :**

« La Ville de Talence souhaite soutenir, à titre de subvention complémentaire, l'association « UST Acrosport », dans le cadre d'un déplacement aux championnats du monde de gymnastique acrobatique.

Cette dernière demande une aide financière, afin de pouvoir financer, notamment, le déplacement, l'hébergement ou encore les inscriptions.

Les championnats du monde de gymnastique acrobatique, qui auront lieu du 19 au 22 septembre 2024, et qui se dérouleront à Guimarães, au Portugal, sont une opportunité unique pour les gymnastes de se mesurer aux meilleurs athlètes du monde, et de promouvoir la ville de Talence.

Quatre formations, composées de dix gymnastes de l'association « UST Acrosport », sont qualifiées à cette compétition.

Pour rappel, quatre médailles ont été obtenues aux championnats d'Europe 2023.

A ce titre l'association demande une aide exceptionnelle de 500 € pour prendre en charge ce déplacement.

La ville de Talence souhaite soutenir l'association dans sa participation à la compétition, aussi je vous demande de bien vouloir :

- accorder une subvention complémentaire à l'association « UST Acrosport », d'un montant de 500€. »

ADOPTE PAR 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### **Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes**

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON**

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2025

**Monsieur COLDEFY, Adjoint délégué à l'Economie, à l'Innovation et au Développement économique intercommunal, au Commerce, aux Marchés, expose :**

« Le titre III de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

L'article L.3132-26 du Code du travail autorisait les maires qui le souhaitaient à accorder aux commerces de détail (sauf dérogations de plein droit ou exceptionnelles), par arrêté municipal, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an.

La loi « Macron » du 6 août 2015 a étendu cette possibilité à 12 dimanches. L'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit être pris au plus tard le 31 décembre 2024 pour l'année 2025.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant cette loi, l'arrêté municipal doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine de l'EPCI, cet avis est réputé favorable.

Les commerces alimentaires de détail qui peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13 h, auront désormais la possibilité d'ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Je vous rappelle que le préfet peut imposer, à la demande conjointe des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs, la fermeture dominicale des commerces appartenant à une branche particulière ou dans une zone géographique précise (articles L.3132- 29 et 30 du Code du travail).

Aussi pour les commerces de détail, autres que l'automobile, je vous propose, pour l'année 2025, le calendrier suivant, comprenant 5 dimanches auxquels pourront s'ajouter 3 dimanches après avis conforme de Bordeaux Métropole.

Les dates proposées pour 2025 seraient les suivantes :

- 1er dimanche des soldes d'hiver : 12 janvier
- 1er dimanche des soldes d'été : 29 juin
- Dimanche avant la rentrée scolaire : 31 août
- Dimanche du weekend du Black Friday : 30 novembre
- Dimanches avant Noël : 7, 14, 21 et 28 décembre

Le choix de ces dates correspond aux préconisations émises lors d'une réunion de concertation organisée par Bordeaux Métropole, la C.C.I. de Bordeaux et les organisations professionnelles.

Ce calendrier sera ensuite soumis pour avis conforme à Bordeaux Métropole. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI,  
M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en Transition /  
M. JOLIOT – Talence debout !)

1 ABSTENTION (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Mairie de Talence, le 15 octobre 2024**

Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 8.6 - Emploi – Formation Professionnelle

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu JOYON

\*\*\*\*\*

**N° 19** : ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l'année

**Monsieur COLDEFY, Adjoint délégué à l'Economie, à l'Innovation et au développement économique intercommunal, expose :**

« Depuis l'année 2008, la ville de Talence entretient un partenariat fructueux avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), une organisation reconnue pour son engagement dans le soutien à la création d'activités par des publics en difficulté. En 2017, l'ADIE a renforcé sa présence à Talence en y implantant 50 % de ses équipes de Gironde, et notamment dans le quartier de Thouars, contribuant ainsi de manière significative au dynamisme économique et social local.

Annuellement, l'ADIE accueille en moyenne 120 Talençais, chiffre qui a augmenté depuis son implantation à Thouars en 2017. L'association joue un rôle crucial en offrant un accompagnement spécialisé et en facilitant l'accès au microcrédit (jusqu'à 12 000 €) pour environ 100 projets locaux par an. Ce soutien est essentiel pour les entrepreneurs qui éprouvent des difficultés à obtenir des prêts bancaires traditionnels.



Pour l'année 2024, l'ADIE a structuré son intervention autour de quatre phases clés afin de maximiser son impact à Talence :

1. **Accueil et sensibilisation** : Intensifier les efforts pour aller au-devant des habitants, afin de stimuler leur intérêt et leur engagement envers l'entrepreneuriat.
2. **Structuration des projets** : Fournir un accompagnement en amont pour aider à la concrétisation des idées et à la structuration des projets entrepreneuriaux.
3. **Financement des entrepreneurs et de la mobilité** : Continuer de fournir des solutions de financement adaptées pour soutenir la création et le développement des entreprises.
4. **Accompagnement et suivi** : Offrir un suivi continu aux entrepreneurs pour assurer la pérennité et le développement de leurs entreprises.

En plus de son cœur de métier, l'ADIE collabore étroitement avec le service Économie Sociale et Solidaire (ESS) de Talence pour la structuration du projet d'incubateur local sur la thématique de l'Impact. Cette initiative vise à renforcer l'écosystème entrepreneurial de la ville et à promouvoir l'innovation sociale.

L'ensemble de ces chiffres met en exergue l'accentuation des actions et de l'impact de l'ADIE auprès du public talençais.

La Ville, pour sa part, s'engagera à verser à l'ADIE une subvention dont le montant sera calculé en fonction des résultats de l'association sur les trois axes et qui ne pourra excéder la somme de 7 300 €.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs ».

ADOpte PAR 37 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme LUDLOW – Talence, ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

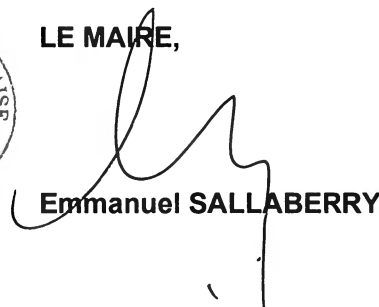
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 octobre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. FARGUES (procuration à M. ALOY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BONNIN (procuration à M. JOYON), Mme LUDLOW (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN, M. BARDIN, Mme DUMONT

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu JOYON

\*\*\*\*\*

**N° 21** : Vidéomix 2025

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :**

« La Mairie de Talence met en place depuis 9 ans une manifestation jeunesse intitulée VIDÉOMIX. Chaque année, ce dispositif est proposé aux jeunes afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer à l'aide du support vidéo.

Pour l'édition 2024, 50 jeunes ont été initiés aux techniques cinématographiques et à la réalisation de courts-métrages. VIDÉOMIX comporte deux volets : deux ateliers réalisés sur plusieurs mois, un groupe avec des collégiens du territoire et un groupe en partenariat avec l'association « Le Girofard », deux stages ciné destinés aux lycéens et aux étudiants du territoire au Forum des Arts et de la Culture. Ces deux volets sont entièrement encadrés par le service Jeunesse et Vie Étudiante.

Les jeunes et les intervenants ont fait preuve d'une réelle créativité pour réaliser leurs courts-métrages, tout en valorisant les équipements et le patrimoine talençais.

Cette action s'inscrit également dans un processus de transversalité avec le Centre Animation Jeunesse. Cette association, partenaire du Service Jeunesse et Vie Etudiante, mène une action complémentaire au projet VIDÉOMIX. 25 jeunes du CAJ ont également réalisé un court-métrage, et ont pu le diffuser lors de la soirée de projection.

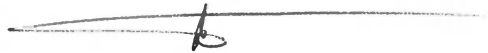
La projection VIDÉOMIX a pu, cette année, avoir lieu dans les conditions adaptées (location d'une salle de 250 places pour une projection de 2 h). 250 spectateurs ont réservé leurs tickets et 200 ont été présents.

Fort du bilan positif de ces huit éditions, je vous propose que le Service Jeunesse et Vie Étudiante reconduise cet événement, et afin de contribuer au financement de cette manifestation, de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 15 octobre 2024**

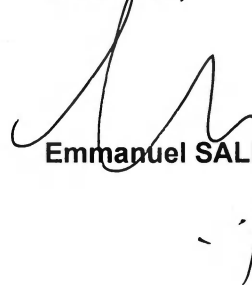
Le secrétaire de séance,



**Mathieu JOYON**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**